

Rabat, le 14 OCT 2015

DRSI - SRH - 543 . 15

DECISION

LA DIRECTRICE DE L'AGENCE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE

Vu le dahir n° 1-10-201 du 14 rabii I 1432 (18 février 2011) portant promulgation de la loi n°52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le décret n° 2-10-598 du 07 joumada I 1432 (11 avril 2011) pris pour l'application de la loi n°52-09 portant création de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture ;

Vu le statut du personnel de l'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture tel que visé par le Ministère de l'Economie et des Finances ;

Vu l'arrêté n° 607.11 du 9 rabii II 1432 (14 mars 2011) fixant les modalités de concours de recrutement des administrateurs de deuxième et de troisième grade ;

Vu le Décret n° 2-11-471 n° du 15 chaoual 1432 (14 septembre 2011) portant statut particulier du corps Interministériel des ingénieurs et des architectes ;

Vu le Décret n° 2-64-389 du 10 rebia II 1384 (19 août 1964) fixant le régime d'accès aux emplois des administrations publiques réservés aux résistants ;

Vu le Décret n° 2-01-94 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat des établissements publics et des collectivités publiques ;

Vu le Décret n° 2-01-96 du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattant ;

Vu la circulaire du chef du gouvernement n° 24/2012 du 22 Octobre 2012 relative au recrutement au sein des entreprises et des établissements publics.

DECIDE

Article Premier : L'Agence Nationale pour le Développement de l'Aquaculture organise le **14 Novembre 2015** un concours de recrutement, après présélection sur dossier, en vue de pourvoir Deux (2) postes :

- **Ingénieur d'Etat (1 poste) :** Ingénieur Chargé de l'Appui aux Investisseurs
- **Administrateur 2^{ème} grade (1poste) :** Cadre chargé des Ressources Humaines

Article Deuxième : Missions

Ingénieur Chargé de l'Appui aux Investisseurs	Cadre chargé des Ressources Humaines
▪ Analyse de la faisabilité technique et financière des projets d'investissement ; ▪ Analyse des opportunités d'investissement en aquaculture ; ▪ Accompagnement des opérateurs dans la réalisation de leurs projets ; ▪ Contribution à l'amélioration de l'environnement des affaires en aquaculture.	▪ Participer aux actions relatives à la gestion administrative du personnel de l'agence (actes de gestion, attestations, congés, absences, rémunération, déclarations sociales...); ▪ Participer aux actions relatives au développement des Ressources Humaines de l'agence (Gestion de carrière, formation...); ▪ Participer à la mise à jour des fiches de postes de l'agence, des procédures du service des ressources humaines et du SIRH ; ▪ Participer à la mise en œuvre de la stratégie de communication interne.

Article Troisième : Profils recherchés

Ingénieur Chargé de l'Appui aux Investisseurs	Cadre chargé des Ressources Humaines
▪ Diplôme d'Ingénieur d'Etat dans le domaine halieutique ou de l'agribusiness ou de la gestion de projets; ▪ Compétences confirmées dans le Management de projets ; ▪ Connaissance du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture ; ▪ Forte capacité d'analyse, de synthèse et de	▪ Master (Bac + 5 ou équivalent en Gestion des Ressources Humaines) ; ▪ Expérience souhaitée dans le domaine de la gestion des ressources humaines dans les établissements publics ; ▪ Maîtrise de la législation du travail dans les établissements publics ; ▪ Compétences confirmées dans le

réflexion ; ▪ Dynamique commercial et sens de négociation ; ▪ Aisance relationnelle ; ▪ Mobilité et disponibilité.	Management des ressources humaines et le Management des organisations ; ▪ Connaissances approfondies des Techniques de communication interne ; ▪ Parfaite maîtrise des techniques de rédaction administrative en langue arabe et française ; ▪ Sens du relationnel, dynamisme et proactivité; ▪ Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse; ▪ Ecoute active, esprit d'équipe et grande disponibilité ; ▪ Faire preuve d'autonomie et d'initiative.
---	--

Article Quatrième : Conditions de participation

Ce concours est ouvert aux candidats répondant aux conditions suivantes :

- Nationalité marocaine ;
- Titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat Marocain ;
- Etre âgé de moins de 45 ans.

Article Cinquième : Pièces à fournir

- Lettre de candidature ;
- CV détaillé ;
- Copie certifiée conforme à l'original du ou des diplômes reconnus par l'Etat (équivalence obligatoire) ;
- Copie certifiée conforme à l'originale de la CIN ;
- Deux photos récentes ;
- Deux enveloppes timbrées portant adresse exacte du candidat ;

Article Sixième: Epreuves du concours

Epreuve	Durée	Coefficient
Un sujet de dissertation d'ordre général	3h	2
Un sujet de spécialité	3h	3
Exposé oral devant le jury du concours <i>Seuls les candidats retenus à l'issue des épreuves écrites seront convoqués pour passer les épreuves orales</i>	15 à 30 min	3

Article Sixième: Dépôt de candidature

Les dossiers de candidature doivent être adressés au nom de Madame la Directrice de l'ANDA et déposés, au siège de l'agence : Avenue Annakhil Immeuble les Patios 4ème étage Hay Ryad, Rabat. **Au plus tard le 30 Octobre 2015.**

Les candidats sélectionnés sur dossier seront convoqués pour passer le concours de recrutement.

ع

Directrice de l'Agence Nationale
pour le Développement de l'Aquaculture
Signé: *Majida MAAROUF*